

LE CONTRAT LOCAL DE SANTE DES 3 PAYS

Qu'est-ce que c'est ?

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un projet participatif et collectif où l'ensemble des acteurs du territoire des 3 Pays sont mobilisés pour agir sur les préoccupations locales de santé. C'est un outil de contractualisation pour répondre aux enjeux globaux de santé et soutenir les dynamiques locales.

Objectifs

Le Contrat Local de Santé a pour objectifs la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, l'amélioration de la coordination entre professionnels des secteurs sanitaire et médico-social et le parcours de soins, tout en soutenant et valorisant les actions de prévention.

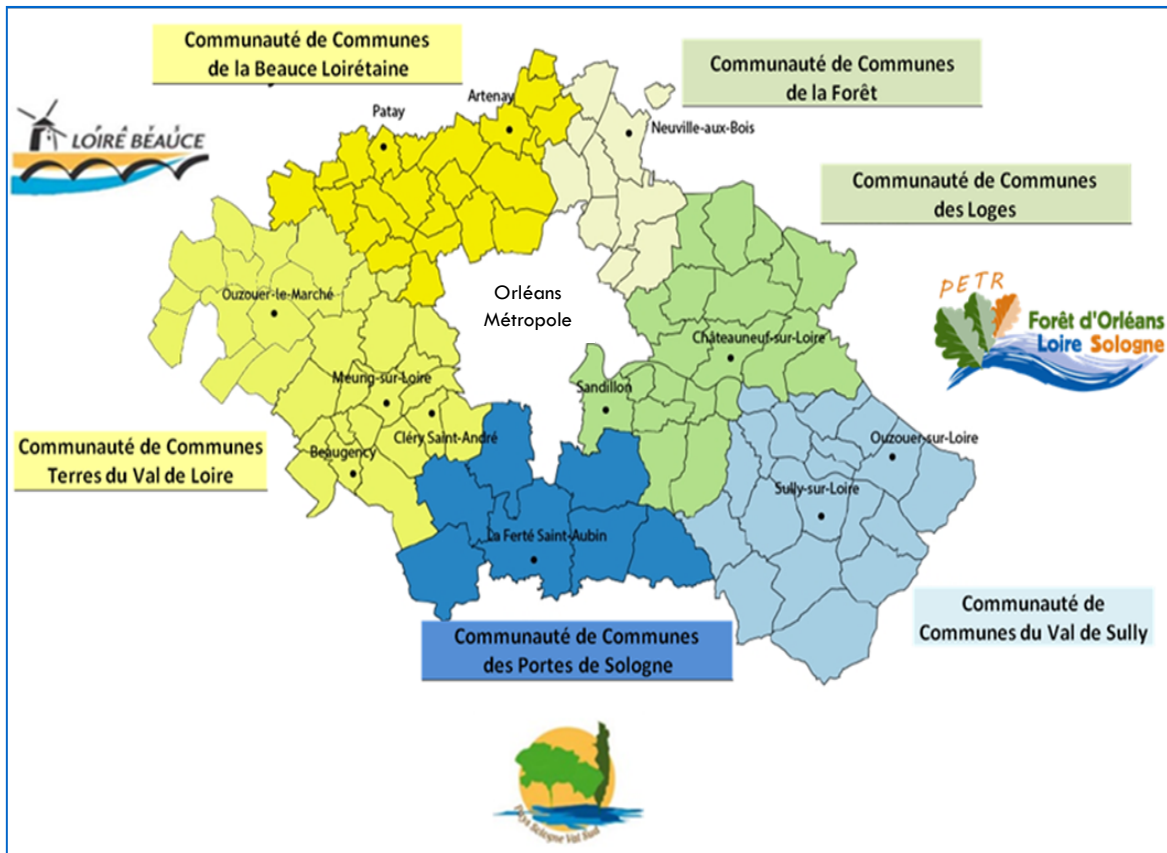
Etapes

Le Diagnostic Local de Santé permet de connaître la situation socio-sanitaire, de recenser les ressources locales mobilisables et les manques. L'Observatoire Régional de la Santé est chargé de sa réalisation. Dans cette optique, 47 élus et 84 professionnels ont participé au diagnostic qualitatif. 4 ateliers thématiques (santé de la mère et de l'enfant, conduites à risques, autonomie et maladies chroniques et santé mentale) ont eu lieu en juin 2017. Le diagnostic est présenté au Forum Santé, le 28 novembre 2017.

Des priorités de santé publique sont extraites de ce diagnostic. Les acteurs sont invités à s'inscrire à des groupes de travail thématiques.

Ces groupes de travail déclinent les axes stratégiques en objectifs opérationnels à travers l'élaboration de fiches action. C'est le programme territorial d'actions. Chaque fiche action mentionne le porteur de projet, le public cible, le contexte et les différents objectifs à atteindre.

Après la tenue du Forum Santé, les groupes de travail débiteront et les fiches action seront finalisées au 1er trimestre 2018.



Et jusqu'à aujourd'hui ?

Une coordinatrice des 3 Pays est chargée d'animer le CLS depuis janvier 2017. 80 rendez-vous pour présenter la démarche, (ses objectifs et son calendrier de déploiement), ont contribué à l'adhésion au CLS des multiples acteurs des secteurs du sanitaire, social et médico-social. Hôpitaux de proximité, Maison de Santé Pluridisciplinaire, Etablissement d'Hébergement pour Personne Agée Dépendante, Institut Médico-Educatif, Centre Communal d'Action Sociale, services à domicile, associations pour la promotion de la santé, institutions, associations d'usagers, de famille, ont été rencontrés. Ils investissent des thématiques allant de l'autonomie, à la santé mentale ou encore à l'enfance. Ces rencontres ont permis de recenser les acteurs de la santé sur les 3 Pays et les premières pistes de réflexions. De plus, les élus du territoire participent à la dynamique dans l'optique d'un soutien aux actions.

La signature du Contrat Local de Santé est prévue en milieu d'année 2018, avec l'Etat, la Région, l'Agence Régionale de Santé et les collectivités. D'autres partenaires peuvent y être associés. La signature officialise le démarrage des actions.

La mise en œuvre du programme d'actions est planifiée sur 3 années à partir de sa signature. Une période d'évaluation est intégrée dans ce programme.